

Compte rendu - Réunion restauration scolaire du 03 octobre 2025.

Maëlis / Bon livraison :

- Modification en cours du bon de livraison par le prestataire (logiciel à ajuster).
- Étude d'un tableau de températures pour affichage dans les offices.
- Problème informatique des chiffres décalés résolu, plus besoin d'ouvrir le stock SOS.
- Travail avec le prestataire du logiciel pour modifier et améliorer la prise en main de l'application (comptage des totaux, SV, SP...).

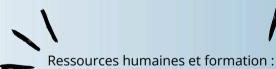
Matériels / Logistique :

- •Barquettes individuelles à remettre en place pour faciliter le service.
- Livraison de matériel spécifique à partir des vacances de la Toussaint.
 - Tracabilité, au choix : photo ou remplir le tableau.
- Concernant le grammage adulte et maternelle: demande faite au prestataire de respecter les quantités qui sont précisées dans le marché.
- Demande aux prestataires de livraison de fournir des denrées moins lourdes ex : du sac de semoule de 5kgs
- Faire remonter toutes remarques de menu sur charlotte (Sodexo et Toque&sens) et Cookies (Elior) .

Vos retours également sur restauration-qualité@marseille.fr Et commande-repas@marseille.fr

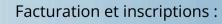
Organisation:

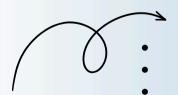
- Un test de pesée dans les écoles pour vérifier la conformité.
- Maximum 2 préparations par menu.
- Enquête de besoins en petits matériels avant commande.
- Commandes stock SOS uniquement par mail à commande-repas@marseille.fr.
 - Petit-déjeuner adultes retiré du nouveau marché.
- Prise de température le matin : si panne de gommettes rouges se servir des étiquettes témoins.
- Compote: il s agit d un produit brut sans sucre
 - ajouté ; c est ce qui explique son goût acide qui dérange les enfants.
 - Fromage en morceaux plus petits pour faciliter la découpe.



Recrutement AAPM en cours pour renforcer les équipes.

Demande de formation pour maëlis et charlotte pour faciliter les remplacements.





Pour les nouveaux enfants, contacter contact-maelis@marseille.fr.

Factures papier envoyées aux familles.

Factures en ligne disponibles le 15 de chaque mois sur Superminot.

Délai de paiement d'un mois.

Un calendrier de facturation sera transmis aux familles et affiché devant les écoles.